



ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Début de séance	:	20h15
Présidence	:	Isabelle Guerry, Syndique
Local	:	Salle de la Chaumière
Présence	:	28 personnes
Convocation	:	Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 17 de la Feuille Officielle du 30 avril 2021 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 175

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
 - 2.4 Approbation
3. Nomination des membres des commissions pour la législature 2021-2026
 - 3.1 Nomination des membres de la Commission financière
 - 3.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement du territoire & Cité de l'Energie
 - 3.3 Nomination des membres de la Commission de naturalisations
4. Mode de convocation des assemblées communales – période administrative 2021-2026
5. Délégation de compétence au Conseil communal - période administrative 2021-2026
6. Règlement communal scolaire
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Approbation
7. Approbation des statuts de l'Éparse
8. Statuts de l'AIRPG (Association Intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne)
 - 8.1 Rapport de la commission financière
 - 8.2 Approbation
9. Divers

- Scrutateur** : M. Simon Baechler
- Excusés** : M. Roland Moser, Mme Mirna Garzoni, M. Cyrille Joye,
Mme Sandrine Baeriswyl
- Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents. Mme Isabelle Guerry fait la lecture du tractanda et informe l'assemblée de deux changements quant à ce dernier.

Le point 7 est retiré de la présente assemblée. En effet, les statuts de l'Eparsé avaient été approuvés lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2018. Il s'agissait en fait d'approuver le règlement du conseil intercommunal de l'Eparsé. Toutefois celui-ci n'étant pas finalisé, il ne peut être soumis au vote lors de cette assemblée.

Le point 8 relatif aux statuts de l'AIRPG est également retiré du tractanda. Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe Blanchard, Conseiller communal, qui informe les personnes présentes que comme publié dans les journaux, ils restent divers détails à régler au niveau des législations cantonales vaudoises et fribourgeoises. Dès lors, l'adoption de ces statuts est reportée.

Mme la Présidente poursuit et prie les citoyens présents d'approuver ce tractanda par mains levées. Celui-ci est accepté par l'assemblée, à l'unanimité. Elle poursuit et demande si un citoyen souhaite la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Cela n'est pas le cas. Ne suscitant aucune remarque ce dernier est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

2. Comptes 2020

Mme la Présidente donne la parole à Mme Jessica Bourgeois boursière communale, pour la présentation des comptes 2020. Les comptes sont affichés sur un présentoir et lus, point par point.

M. Olivier Ballaman constate qu'il y a une augmentation de Fr. 10'000.- sur les frais de rappel par rapport au budget et à l'année 2019. Il lui est répondu que c'est l'Etat qui nous facture une retenue en fonction des impôts retardataires de nos habitants et que nous ne pouvons pas maîtriser ce chiffre.

2.1 Compte de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'636'826.82 et les revenus à Fr. 1'639'408.83. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'582.01.

2.2 Compte des investissements et Bilan

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 271'553.93 pour les charges et les recettes.

Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 2'947'149.78.

2.3 Rapport de la Commission financière

Mme la Syndique donne la parole à M. Pierre-Alain Baechler, Président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport. Les comptes 2020 ont été examinés par la Fiduciaire Fiduflex SA ainsi que ladite Commission qui a également examiné les comptes 2020, et les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Jessica Bourgeois, boursière communale.

2.4 Approbation

Mme la Présidente met en discussion les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020, le bilan, ainsi que le rapport de la Commission financière. Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Présidente soumet au vote le compte de fonctionnement 2020. Celui-ci est approuvé à mains levées avec une abstention. Ensuite, elle soumet au vote le compte d'investissement 2020 ainsi que le bilan. Celui-ci est également approuvé à mains levées, avec une abstention.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière, le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ce rapport est approuvé à mains levées avec 3 abstentions.

3. Nomination des membres des commissions pour la législature 2021-2026

3.1 Election de la Commission financière

Mme la Présidente annonce à l'assemblée que M. Pierre-Alain Baechler a transmis sa démission après plus de 25 ans en qualité de membre et de Président de ladite commission. Elle lui remet un présent en remerciement de ses nombreuses années de service.

Elle propose de nommer un membre en remplacement, soit M. Shady Youakim. Les autres membres de la commission sont M. Christian Ballaman, Mme Mirna Garzoni, Mme Marie Zbinden, M. Etienne Boinay, qui ont tous décidés de poursuivre leur rôle pour la prochaine législature.

L'assemblée n'a pas de propositions de candidats. Mme la Présidente propose donc de les élire tous par acclamation.

3.2 Election de la Commission d'aménagement du territoire & Cité de l'Energie

Mme la Présidente informe l'assemblée que les membres actuels souhaitent continuer pour la prochaine législature. Il s'agit de M. Stéphane Vessaz, Conseiller communal, MM. Pierre Waser, Olivier Ballaman, Simon Baechler, Cyrille Joye.

L'assemblée n'a pas de propositions de candidats. Mme la Présidente propose donc de les élire par acclamation.

3.3 Election de la Commission de naturalisation

Mme la Présidente informe l'assemblée que les membres actuels souhaitent continuer pour la prochaine législature. Il s'agit de Mesdames Gabriela Bühler, Marie-Christine Marchand, Marie-Thérèse Diaz-Youakim, Cecilia Audergon et M. Claude Wessel.

L'assemblée n'a pas de propositions de candidats. Mme la Présidente propose donc de les élire par acclamation. Mme la Présidente remercie les différents membres des commissions pour leur engagement.

4. Mode de convocation des assemblées communales - période administrative 2021-2026

Mme la Présidente propose de garder le même mode de convocation des assemblées communales que la dernière législature, soit par le Vallon-Nouvelles, la Feuille Officielle et par un affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est formulée. Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026, soit le Vallon-Nouvelles, la Feuille Officielle et l'affichage au pilier public. Ce mode de convocation est approuvé à l'unanimité.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la période administrative 2021-2026

Mme la Présidente informe l'assemblée que selon la loi des communes, la délégation de compétence est accordée dans les limites fixées par l'assemblée communale. Le Conseil communal propose le montant de Fr. 200'000.-, comme la législature précédente. Mme la Présidente précise que ce montant serait utilisé uniquement en cas d'urgence. Un règlement des finances est en cours d'élaboration en lien avec le nouveau plan comptable MCH2 qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ce nouveau règlement des finances sera présenté à l'assemblée de décembre et détaillera toutes les compétences financières du Conseil communal. Dès lors, ce montant de Fr. 200'000.- est demandé pour une année, soit jusqu'à l'entrée en vigueur de ce règlement des finances.

Aucune remarque n'est formulée. Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée la délégation de compétence au Conseil communal pour la période administrative 2021-2026. Cette délégation de compétence est approuvée à l'unanimité.

6.1 Règlement communal scolaire

6.1 Présentation

Mme la Syndique prend la parole pour informer l'assemblée communale des changements quant aux horaires de congé des élèves de 1H et 2H. Les articles modifiés sont affichés sur un présentoir.

Mme Marie Zbinden demande si le nombre de périodes est diminué suite à ces modifications. Mme la Présidente indique que les périodes sont identiques mais ils seront effectivement présents 10 minutes de moins en classe par semaine.

Mme Cécilia Audergon demande si ces changements concernent uniquement notre cercle scolaire. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Pierre Waser demande pourquoi les 1ères Harnos n'ont pas congé le mercredi, ce serait plus pratique. Il lui est répondu que le mercredi matin reste car la gym est planifiée ce matin-là.

6.2 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée le règlement communal scolaire. Ce point est approuvé à mains levées avec 17 voix favorables et 4 abstentions.

7. Divers

La parole est donnée aux citoyens.

M. Christian Ballaman constate que les loyers des appartements diminuent. Il est d'avis que le « bordel » dans la cage d'escalier, les couloirs du bâtiment de l'école et des toilettes, est une des raisons pour lesquels les locataires des appartements de l'école ne restent pas. La commission du feu ne devrait pas tolérer les meubles et le nombreux matériel dans la cage des escaliers et couloirs. Mme la Présidente lui répond que l'on va transmettre aux enseignantes. Elle précise que du matériel est resté pendant quelques jours dans le couloir suite à du tri effectué par les enseignantes.

M. Christian Ballaman est également d'avis que ce serait mieux de fermer la porte principale du bâtiment, au lieu de fermer les portes des WC. Mme la Présidente signale que cela avait été décidé car des personnes venaient aux toilettes pendant le week-end et les WC n'étaient pas propres les lundis matin. Thierry Billieux signale que le fait de fermer la porte principale n'était pas souhaité par les locataires actuels, mais que le Conseil va y réfléchir.

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'en raison des restrictions sanitaires, nous ne pouvons pas partager le verre de l'amitié, c'est pourquoi le Conseil communal souhaite offrir aux personnes présentes, une bouteille d'huile de tournesol produite par M. Frédéric Collaud.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée, leur souhaite un bel été et leur recommande de prendre soin de soi et de leur famille.

Il est 21h10 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth



La Présidente :

I. Guerry

*2/0
vice syndic*

